

## Parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) 2<sup>e</sup> cycle secondaire

Ce parcours comprend deux formations ayant les caractéristiques suivantes :

- FORMULE alternance travail-études : une partie de la semaine en classe ET une partie de la semaine en stage en milieu de travail
- FORMATION GÉNÉRALE : poursuite des apprentissages scolaires
- POSSIBILITÉ, à certaines conditions, DE PASSER à une formation DE COMPLEXITÉ SUPÉRIEURE (PASSERELLE) : de la formation préparatoire au travail (FPT) à la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) ET de la FMS à la 3<sup>e</sup> secondaire de la formation générale
- Autre POSSIBILITÉ : intégrer le MARCHÉ DU TRAVAIL à court terme.
- RÉUSSITE : terminer avec succès l'une ou l'autre de ces formations c'est accéder à l'une des formes officielles de réussite du secondaire.

QUELLE FORMATION CHOISIR ?	
<p>Les deux formations du parcours de formation axée sur l'emploi sont: la <b>formation préparatoire au travail (FPT)</b> et la <b>formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS)</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élève peut s'inscrire à l'une de ces formations s'il appert de son bilan des apprentissages ou de son plan d'intervention que cette formation est la plus susceptible de répondre à son intérêt, à ses besoins et à ses capacités.</li> <li>• Il doit aussi respecter les conditions particulières d'admission présentées ci-après :</li> </ul>	
<p><b>La formation préparatoire au travail (FPT)</b></p>	<p><b>La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS)</b></p>
DURÉE : 3 ans	DURÉE : 1 an Possibilité de faire un 2 <sup>e</sup> certificat si l'élève répond encore aux conditions d'admission
<p>À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation destinée à l'élève, qui, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, n'a pas atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en français et en mathématique.</li> <li>• ÂGE: l'élève a au moins 15 ans au 30 septembre 2013</li> </ul>	<p>À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation destinée à l'élève, qui, à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, a atteint les objectifs des programmes d'études du primaire en français et en mathématique mais n'a pas obtenu les unités du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire dans ces matières.</li> <li>• ÂGE: l'élève a au moins 15 ans au 30 septembre 2013</li> </ul>
PASSERELLE : à certaines conditions, accès au certificat de la formation à un métier semi-spécialisé (FMS), durant la 3 <sup>e</sup> année de FPT.	PASSERELLE : si l'élève répond aux conditions de réussite, possibilité de suivre certains programme de formation professionnelle, de poursuivre ses études en 3 <sup>e</sup> secondaire de la formation générale ou de participer à un projet particulier de 3 <sup>e</sup> secondaire menant à la formation professionnelle.
<p>Les possibilités de poursuite des études à la suite de ces formations sont à examiner avec le conseiller d'orientation.</p>	
<p><b>SANCTION</b> : certificat de formation préparatoire au travail (CFPT). L'élève qui a profité de la passerelle recevra le certificat de formation à un métier semi-spécialisé.</p>	<p><b>SANCTION</b> : certificat de formation à un métier semi-spécialisé, avec mention de ce métier (CFMS).</p>

## A. Formation préparatoire au travail (FPT)\*

<b>Matières obligatoires</b>			
<p>Les cours sont adaptés aux besoins des élèves en fonction de leur niveau. Ils visent le développement de compétences similaires à celles des programmes du régulier. Ces cours ne sont pas équivalents à ceux du 2<sup>e</sup> cycle secondaire des itinéraires régulier ou appliqué et il n'y a pas d'unités qui y sont rattachées. Cependant, l'élève qui progresse suffisamment et répond aux conditions de passage peut avoir accès aux matières de base du 1<sup>er</sup> cycle régulier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• POUR AVOIR DROIT AU CERTIFICAT, l'élève doit avoir suivi tous ses cours de FPT durant 3 ans (2 700 heures) et avoir réussi la matière insertion professionnelle (stages) de 900 heures.</li> <li>• L'ÉLÈVE QUI A PROFITÉ DE LA PASSERELLE vers un métier semi-spécialisé RECEVRA LE CERTIFICAT FMS s'il a suivi les 2 700 h de formation et réussi la formation pratique de la FMS (voir plus bas).</li> </ul>			
1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	
<b>Formation générale (FG)</b>			
Français	150 h	Français	100 h
Anglais	50 h	Anglais	50 h
Mathématique	150 h	Mathématique	100 h
Expérimentations technologiques et scientifiques	100 h		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	50 h	Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	50 h
Éducation physique et à la santé	50 h	Éducation physique et à la santé	50 h
Autonomie et participation sociale	100 h	Autonomie et participation sociale	100 h
Temps pouvant être ajouté à une discipline de FG	50 h	Temps pouvant être ajouté à une discipline de FG	50 h
			50 h
			50 h
<b>Formation pratique</b>			
Préparation au marché du travail	50 h	Préparation au marché du travail	100 h
Sensibilisation au marché du travail	150 h	Insertion professionnelle (stages)	300 h
<b>TOTAL</b>	<b>900 h</b>	<b>TOTAL</b>	<b>900 h</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>900 h</b>

- **LES STAGES** : ils préparent à l'insertion au marché du travail dans des métiers qui s'apprennent en milieu de travail. Sous la direction d'un employé compétent, le stagiaire développe les compétences qui sont de son niveau. L'élève est visité régulièrement par l'enseignant superviseur des stages. À l'école, l'enseignant reprend et exploite le vécu de l'élève en stage, fait le lien avec les matières enseignées et guide le stagiaire dans son développement professionnel. Ainsi, au fil des stages, l'élève acquiert des compétences liées à différents métiers. Elles lui confèrent une certaine polyvalence et le rendent apte à occuper différents emplois.
- **DE QUELS MÉTIERS PARLE-T-ON ?** L'élève de FPT fait des stages dans différents métiers tels que commis de vente, aide-boulangier-pâtissier, manœuvre en aménagement paysager, manœuvre dans un atelier de soudage, préposé à l'entretien ménager dans un établissement hôtelier, manutentionnaire, aide dans une imprimerie. Ces métiers semi-spécialisés sont tirés d'une banque produite par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. Cependant, à l'intérieur de ces métiers, le stagiaire de FPT développe uniquement les compétences qui correspondent à ses capacités. S'il peut emprunter la passerelle vers la formation à un métier semi-spécialisé (FMS), la 3<sup>e</sup> année, il devra développer toutes les compétences obligatoires du métier choisi. C'est pourquoi son certificat portera le titre du métier.

## B. Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS)

### Matières obligatoires

En français, en math et en anglais, les programmes disciplinaires visent le développement des compétences du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire régulier, ce qui permet à l'élève, éventuellement, d'accéder à la 3<sup>e</sup> secondaire dans ces matières.

- POUR AVOIR DROIT AU CERTIFICAT, l'élève doit avoir suivi tous ses cours (900 heures) de FMS et réussi sa formation pratique de 450 heures (son stage + son cours de préparation au marché du travail).

Formation générale		Formation pratique	
Français	200 h	Préparation au marché du travail (cours)	75 h
Anglais	100 h	Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (stage)	375 h
Mathématique	150 h		
<b>TOTAL : 900 heures = une année scolaire</b>			

QUEL EST LE CHOIX DE MÉTIERS ? Voici quelques exemples : assembleur de composants électroniques, aide-boucher, aide dans un atelier spécialisé en vitres d'automobile, installateur de pneus, commis à la réception et à l'expédition, réparateur d'équipement de sport, préposé aux soins d'animaux de compagnie. Une période d'apprentissage en milieu de travail de 350 à 450 heures est nécessaire pour développer les compétences professionnelles liées à l'exercice de ce type de métier. Le suivi en stage se fait sur le même modèle que pour la FPT. L'élève doit développer toutes les compétences obligatoires du métier choisi. Le certificat témoignant de la réussite de la formation portera le titre du métier.

### NOTE LIÉE AUX DEUX FORMATIONS

#### Élèves handicapés

La formation des élèves handicapés visés par la formation préparatoire au travail (FPT) et la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) peut se prolonger jusqu'à 21 ans et les passerelles leur sont accessibles (voir note au bas de page).